



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Refits and Conversions / Radoubss et
modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet NGCC Griffon - PVN	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7049-200157/A	Amendment No. - N° modif. 026
Client Reference No. - N° de référence du client F7049-200157	Date 2023-09-05
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-029-29039	
File No. - N° de dossier 029md.F7049-200157	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2023-10-11 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jeddi, Loubna	Buyer Id - Id de l'acheteur 029md
Telephone No. - N° de téléphone (873) 455-3835 ()	FAX No. - N° de FAX (819) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de soumissions – Modification n° 026

La présente modification vise les points suivants :

1. Pour mettre à jour les sections 2.7.1 et 2.7.2 de l'ITT.
2. Pour mettre à jour la section 7.3.2 de l'ITT.

1. Pour mettre à jour les sections 2.7.1 et 2.7.2 de l'ITT.

- Supprimer (en entier) : 2.7.1
- Insérer (les phrases modifiées sont indiquées en *italique gras*) :

2.7.1 Période de Travail Initial

La Période de Travail Initial du contrat commencera à l'attribution du contrat et aura une durée d'environ ***dix-sept (17)*** mois. Cette période prendra fin au début de la Période de Travail du Navire, définie dans la section suivante. Au cours de cette période, le Canada acquerra tous les composants à long délai (tel qu'identifiés dans l'annexe « A » – énoncé Des Travaux). Ces derniers seront installés à bord du NGCC Griffon pendant la période de travail du navire.

Les activités de préparations supplémentaires menées au cours de la Période de Travail Initial doivent inclure tous les travaux d'ingénierie nécessaires pour assurer la bonne intégration du nouvel Equipment sur le navire, ainsi que tout travail de préparation requis pour un autre programme de prolongation de la durée de vie de navire ou de la maintenance de radoub décrits dans l'annexe « A » – énoncé Des Travaux. Les réunions techniques doivent avoir lieu pendant cette Période de Travail Initial.

Au cours de cette période, l'entrepreneur aura accès au navire pendant deux (2) jours pour effectuer sa propre évaluation complète des matériaux dangereux sur le navire. Cette évaluation doit être effectuée par un organisme tiers entièrement certifié et accrédité de test et de réduction qui doit fournir un rapport complet basé sur ses conclusions. Ce rapport doit être fourni à la GCC pour examen et sera comparé aux évaluations des matières dangereuses dans le PDT fourni.

ET

- Supprimer (en entier) : 2.7.2
- Insérer : 2.7.2 Période de travail du navire

2.7.2 Période de Travail du Navire

Les travaux doivent débuter et se terminer comme suit :

Début : ***06 Juin 2025***
Achèvement : ***28 Octobre 2026***

2. Pour mettre à jour la section 7.3.2 de l'ITT.

- Supprimer (en entier) : 7.3.2
- Insérer (les phrases modifiées sont indiquées en *italique gras*) :

7.3.2 Période de Travail du Navire

1. Les travaux doivent débuter et prendre fin comme suit, pendant la Période de Travail du Navire :

Début : **06 Juin 2025**
Achèvement : **28 Octobre 2026**

2. Le Canada a le droit de reporter l'arrivée du navire aux installations de l'entrepreneur selon les conditions suivantes:
 - a. Le Canada donne un avis préalable de 10 jours civils pour un délai maximum de 15 jours, l'entrepreneur ne peut réclamer aucun coût additionnel si le navire arrive à ses installations avec un délai maximum de 15 jours civils suivant la date du début des travaux indiquée ci-dessus. La date d'achèvement sera prolongée d'une période égale à la durée du retard.
 - b. En cas de retard, le Canada ne donne pas d'avis préalable de 10 jours civils, la date d'achèvement sera ajustée raisonnablement selon l'incidence du retard, et le Canada versera seulement les frais de service quotidiens indiqués dans la base de paiement pour la période de retard.

Fin de la modification de la sollicitation #026